



**KPMG Audit**  
7 boulevard Albert Einstein - BP 41125  
44311 NANTES CEDEX 3



**Mazars**  
9 rue Maurice Fabre  
35 000 RENNES

## Séché Environnement SA

# Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice  
clos le 31 décembre 2019  
Séché Environnement S.A.  
Les Hêtres - CS 20020 - 53811 Changé Cedex 09  
*Ce rapport contient 6 pages*



## **Séché Environnement S.A.**

Siège social : Les Hêtres - CS 20020 - 53811 Changé Cedex 09  
Capital social : 1 571 546 €

### **Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées**

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### **CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

#### **Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du code de commerce.

## **Conventions autorisées et conclues depuis la clôture**

Nous avons été avisés des conventions suivantes, autorisées et conclues depuis la clôture de l'exercice écoulé, qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

### ***Acquisition par Séché Environnement de 1 action Séché Alliance auprès de Joël Séché en date du 4 février 2020***

#### Personne concernée :

Joël Séché, Président du Conseil d'administration de Séché Environnement.

#### Objet et modalités :

Acquisition par Séché Environnement de 1 action Séché Alliance auprès de Joël Séché, au prix de 31 euros, soit à la valeur nominale.

#### Motifs retenus par le conseil justifiant de son intérêt pour la société :

Cette opération a été effectuée afin de simplifier la structure juridique du groupe. Pour des raisons historiques, Joël Séché détenait encore quelques actions en direct dans certaines filiales du groupe. Afin que toutes les sociétés détenues à 100% soient des SAS ayant pour actionnaire unique Séché Environnement, cette dernière a procédé au rachat de l'action Séché Alliance détenue par Joël Séché.

### ***Acquisition par Séché Environnement de 5 actions Séché Eco-Industries auprès de Joël Séché en date du 4 février 2020***

#### Personne concernée :

Joël Séché, Président du Conseil d'administration de Séché Environnement.

#### Objet et modalités :

Acquisition par Séché Environnement de 5 actions Séché Eco-Industries auprès de Joël Séché, à la valeur nominale, soit un prix de 16 euros par action, et un total de 80 euros.

#### Motifs retenus par le conseil justifiant de son intérêt pour la société :

Cette opération a été effectuée afin de simplifier la structure juridique du groupe. Pour des raisons historiques, Joël Séché détenait encore quelques actions en direct dans certaines filiales du groupe. Afin que toutes les sociétés détenues à 100% soient des SAS ayant pour actionnaire unique Séché Environnement, cette dernière a procédé au rachat des actions Séché Eco-Industries détenues par Joël Séché.

### ***Acquisition par Séché Environnement de 6 actions Séché Eco Services auprès de Joël Séché en date du 4 février 2020***

#### Personne concernée :

Joël Séché, Président du Conseil d'administration de Séché Environnement.

Objet et modalités :

Acquisition par Séché Environnement de 6 actions Séché Eco Services auprès de Joël Séché, à la valeur nominale, soit un prix de 16 euros par action, et un total de 96 euros.

Motifs retenus par le conseil justifiant de son intérêt pour la société :

Cette opération a été effectuée afin de simplifier la structure juridique du groupe. Pour des raisons historiques, Joël Séché détenait encore quelques actions en direct dans certaines filiales du groupe. Afin que toutes les sociétés détenues à 100% soient des SAS ayant pour actionnaire unique Séché Environnement, cette dernière a procédé au rachat des actions Séché Eco Services détenues par Joël Séché.

**Acquisition par Séché Environnement de 60 actions Séché Transports auprès de Joël Séché en date du 4 février 2020**

Personne concernée :

Joël Séché, Président du Conseil d'administration de Séché Environnement.

Objet et modalités :

Acquisition par Séché Environnement de 60 actions Séché Transports auprès de Joël Séché, à la valeur nominale, soit un prix de 16 euros par action, et un total de 960 euros.

Motifs retenus par le conseil justifiant de son intérêt pour la société :

Cette opération a été effectuée afin de simplifier la structure juridique du groupe. Pour des raisons historiques, Joël Séché détenait encore quelques actions en direct dans certaines filiales du groupe. Afin que toutes les sociétés détenues à 100% soient des SAS ayant pour actionnaire unique Séché Environnement, cette dernière a procédé au rachat des actions Séché Transports détenues par Joël Séché.

**CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE**

---

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Conclusion d'un bail commercial avec Groupe Séché

Personnes concernées :

- Joël Séché, Président de la société Groupe Séché et Président du Conseil d'administration de Séché Environnement
- Maxime Séché, Président du Conseil de surveillance de Groupe Séché et Directeur Général et Administrateur de Séché Environnement.

Objet et modalités :

Un conseil d'administration du 28 avril 2016 a autorisé la conclusion d'un bail commercial entre les sociétés Séché Environnement et Groupe Séché. L'assemblée générale du 27 avril 2017 a approuvé cette convention. Ce bail a été conclu en prévision de l'expiration du bail du 25<sup>ème</sup> étage ; pour une surface de 840 m<sup>2</sup> en jouissance privative et de 400 m<sup>2</sup> « Loi Carrez » en jouissance commune avec Groupe Séché au niveau du 54<sup>ème</sup> étage de la Tour Montparnasse ainsi que de 25 emplacements de parking et 207,6 m<sup>2</sup> de local d'archives en jouissance exclusive.

Ce bail est conclu pour une durée de 9 ans pour un loyer annuel de 572 200 euros HT et un montant de charges provisionnel de 442 336 euros HT. Un dépôt de garantie de 143 050 euros HT a été versé.

Au titre de l'exercice 2019, la charge comptabilisée s'élève à :

- Loyers : 594 447 euros
- Charges locatives : 228 137 euros

Convention d'animation conclue avec Groupe Séché le 28 avril 2016, telle que modifiée par avenant n°1 du 2 mai 2018, et par avenant n°2 du 11 décembre 2018

Personnes concernées :

- Joël Séché, Président de la société Groupe Séché et Président du Conseil d'administration de Séché Environnement.
- Maxime Séché, Président du Conseil de surveillance de Groupe Séché et Directeur Général et Administrateur de Séché Environnement.

Objet et modalités :

Un conseil d'administration du 28 avril 2016 a autorisé la conclusion d'une convention d'animation. L'assemblée générale du 27 avril 2017 a approuvé cette convention.

Dans le cadre de cette convention, Groupe Séché fournit à la Société et à ses filiales (ci-après le « Groupe ») des services dans les domaines suivants :

- définir les orientations stratégiques du Groupe, et la politique d'investissement ou de désinvestissement de celui-ci, tant par croissance interne que par voie de croissance externe ;
- rechercher et étudier des opportunités de développement et d'affaires pour le Groupe en France et à l'étranger ;

- définir la politique commerciale notamment pour l'élaboration et la préparation des Business Plans du Groupe, marketing et de communication du Groupe ;
- définir la politique du Groupe en matière de « recherche et développement » ;
- définir la politique financière du Groupe, et notamment étudier le recours éventuel à des financements externes à long terme ;
- conseiller la Société pour la sélection et le recrutement des présidents, directeurs généraux et de toutes directions opérationnelles au sein du Groupe ;
- faire des recommandations en matière d'organisation et de structure du Groupe et ;
- définir la politique juridique du Groupe et l'assister dans le suivi des lois et réglementations applicables à ses activités.

En contrepartie de la réalisation des missions telles que définies ci-avant, Groupe Séché perçoit une rémunération trimestrielle hors taxe calculée en fonction du temps passé par les salariés de Groupe Séché pour les besoins de l'exécution de la convention d'animation, dans la limite d'un montant hors taxe annuel de 2 405 000 euros et, au-delà, sur autorisation de la Société.

La convention d'animation est conclue pour une durée débutant le 02 mai 2016 et se terminant le 31 décembre 2019. Elle a été renouvelée par tacite reconduction, pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Au titre de l'exercice 2019, la charge comptabilisée s'élève à :

- Prestations : 1 854 655 euros
- Frais de déplacement : 39 203 euros.

*Fait à Nantes et Rennes, le 12 mars 2020*

KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.

  
Franck Noël  
Associé

  
Gwenaël Chedaleux  
Associé

Mazars

  
Ludovic Sevestre  
Associé